



Conditions de stationnement en ville de Lausanne

Du bon usage du « macaron Bénévolat-Vaud » pour les transporteurs bénévoles

➤ Zones bleues

Joindre, au disque bleu, le macaron Bénévolat-Vaud. Ce macaron vous permettra, si nécessaire, de dépasser le temps imparti, sans encourir de contravention.

➤ Zones parcomètres

Payer le temps de stationnement nécessaire. En mettant en évidence le macaron le temps imparti peut être dépassé en cas de contrainte, sans encourir de contravention. Le prix du stationnement est à demander ou non au bénéficiaire en fonction du règlement du groupe de bénévoles d'appartenance.

➤ Trottoirs

En cas d'absolue nécessité, un arrêt momentané de 10 min. est toléré. Il doit rester un passage d'un mètre cinquante entre le véhicule et le mur adjacent. Pour plus de sécurité, en sus du macaron placer sous le pare-brise un billet indiquant où vous vous trouvez.

➤ Zones piétonnes

En cas d'absolue nécessité, il est possible de circuler durant les horaires de livraison.

➤ Zones pour personnes handicapées

Seules les personnes détentrices du macaron « Handicapé », délivré par le Service des automobiles, peuvent utiliser les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite.

➤ Contraventions

Si une contravention est perçue, malgré l'observation de ces directives, ne pas contester l'amende d'ordre, s'adresser à la ou le responsable de groupe qui enverra un courrier directement au Sergent Witzig, chef de l'office de stationnement.

Les directives ci-dessus concernent uniquement l'espace public et non l'espace privé. Elles ont été approuvées par le Sergent Witzig, chef de l'office de stationnement, le 10 octobre 2008.

➤ CHUV

Se diriger vers l'entrée principale. Juste avant les motos-cycles, tourner à droite: places 1 à 6 (Service social et macarons) - Rue du Bugnon 48. En cas de constat d'infraction, contacter Mme Toffel au bureau de la sécurité du CHUV au 021 314 53 44.

➤ Clinique Bois-Cerf

Uniquement parking payant. A la charge ou non du bénéficiaire selon le règlement du groupe de bénévoles d'appartenance.

➤ Hôpital ophtalmique (Av. de France)

M. Fracasso, responsable du parking, s'arrange avec les bénévoles pour la prise en charge des bénéficiaires. S'il y a de la disponibilité, une place de parc est proposée.

➤ Clinique de la Source

Sur présentation du macaron Bénévolat-Vaud, un ticket de sortie peut être obtenu à la réception.

Merci de respecter ces consignes et de recourir au « macaron Bénévolat-Vaud » uniquement pour des transports bénévoles. Dans toutes les situations, utiliser le macaron à bon escient : d'autres bénévoles pourraient avoir besoin de la place utilisée.

Bonne route et heureuses rencontres !!!